

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 août 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 18 août à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 9 août 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de voix pour : 13
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

Présents : Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Jean-Louis SERRES, Marie-Paule ROGOU

Absents excusés/pouvoirs : Jacqueline PUGET pouvoir à Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE pouvoir à Alexandra BUTEL, Amélie MARRIQ pouvoir à Marie-Paule ROGOU, Cécile LAPEYRE pouvoir à Fabien SERRES

Secrétaire de séance : Alain LAURENS

Objet : Programme ACTEE : Pré-diagnostic de l'école de St Etienne, audit Médiathèque, audit Camping, étude du système de chauffage du Centre sportif – Convention n°2020-307, IT05/Commune du Dévoluy

Considérant la volonté municipale d'engager des travaux de performance énergétique sur son patrimoine ;

Considérant l'appel à projet SEQUOIA 2 du programme ACTEE « pour favoriser la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités » dont le Département des Hautes-Alpes est lauréat, permettant à la Commune de bénéficier de financements pour réaliser des études énergétiques sur son patrimoine ;

Considérant l'opportunité, au vu de l'état du bâti et des projets de la Commune, de la réalisation des études énergétiques suivantes :

- Prédiagnostic de l'école de St Etienne,
- Audit de la médiathèque,
- Audit du camping (bâtiment d'accueil, sanitaires et gîte),
- Etude sur le système de chauffage du Centre sportif.

Considérant le besoin d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la Commune du Dévoluy pour définir le cahier des charges, faciliter la consultation des entreprises spécialisées, et analyser le rendu des différentes études ;

Considérant la proposition de service d'IT05 explicitée dans le cadre de la convention entre IT05 et la Commune relative au programme ACTEE pour un montant prévisionnel de 117€ ;

La Majorité du Conseil Municipal propose de modifier la liste des bâtiments à inscrire dans la liste des études énergétiques de la convention par la suivante :

- Suppression de l'étude sur le système de chauffage du Centre sportif.
- Ajout d'une étude sur le bâtiment de la poste
- Ajout d'une étude sur le bâtiment de l'ancienne Mairie de Saint Etienne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DEMANDE** à Madame le Maire de faire modifier ladite convention auprès d'IT05 selon les propositions suivantes :
 - **Suppression** de l'étude sur le système de chauffage du Centre sportif.
 - **Ajout** d'une étude sur le bâtiment de la poste
 - **Ajout** d'une étude sur le bâtiment de l'ancienne Mairie de Saint Etienne

- **AUTORISE** Mme le Maire du Dévoluy à signer la convention modifiée entre IT05 et la Commune du Dévoluy relative à la réalisation du programme ACTEE.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

M. P. Rogou

Marie-Paule ROGOU



Transmis et reçu en Préfecture le : 22/08/2022
Publié le : 22/08/2022
Affiché le : 22/08/2022